

RAPPORT N° 92/2-60  
au Conseil Municipal

OBJET

DENOMINATION DE LA PLACE DU PETIT MARCHÉ

La place située à l'arrière du Petit Marché est un lieu où se déroulent les grandes manifestations du monde ouvrier réunionnais.

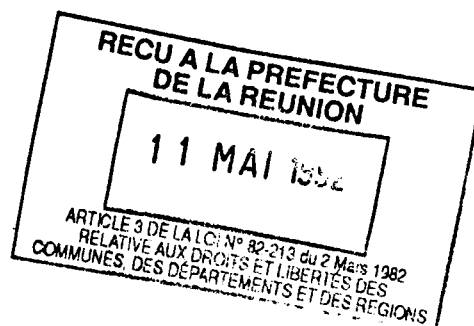
Elle est connue, dans la tradition populaire, sous la dénomination de "PLACE DE LA COUR BASILE".

Je vous propose d'officialiser cette dénomination à l'occasion de la cérémonie du 1er mai prochain.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE  
Gilbert ANNETTE



DELIBERATION N° 92/2-60  
du Conseil Municipal  
en séance du samedi 25 avril 1992

OBJET

DENOMINATION DE LA PLACE DU PETIT MARCHÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 92/2-60 du Maire, présenté par Gabriel ARMOUDOM, Adjoint ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Attribue à la place située à l'arrière du Petit Marché la dénomination "PLACE DE LA COUR BASILE", laquelle fera l'objet d'une cérémonie le 1er mai prochain.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 3 0 AVR. 1992

